



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E39725

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2026

ÉDITÉ LE

26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1984

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/07/2025
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 331 015 685 00067

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0003293

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 031 0010105

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 031 0010105

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : AQUITAINE BARDAGE COUVERTURE

Sigle : ABC

5 AVENUE JEAN ALFONSEA
33270 FLOIRAC

Téléphone : 05 56 81 06 67

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.inelia.fr>

E-mail : adminbdx@emeraude-solaire.com

Responsabilité légale :

EMERAUDE POWER GROUP (940 460 868) / CAZAMAJOUR RÉMI DIRECTEUR
GÉNÉRAL / BOREL XAVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|--|----------------------|
| 5911 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante) | 21/09/2022 |
| 5912 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée) | 21/09/2022 |
| 5913 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 500 kVA (Technicité supérieure) | 01/10/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.